

jeunes diplômés créant leur entreprise seraient donc à mettre en liens avec le taux de chômage des 18-25 ans, particulièrement élevé en France (18% environ).

### Exercice 3

- a) Ce sont les agriculteurs exploitants qui sont le plus concernés par des horaires de travail atypiques en 2020 (88% d'entre eux ont travaillé le samedi, 73% le dimanche, 42% le soir, 16% la nuit au moins une fois au cours des 4 semaines précédant l'enquête) \*
- b) On peut citer l'exemple de personnel de santé (infirmiers dans les hôpitaux, p.ex.), particulièrement sollicité lors de la crise sanitaire.

Ces personnes ont été souvent amenées à travailler le dimanche (au moins, une fois par mois pour 40% du personnel de santé).

- c) Alors que la durée hebdomadaire du travail était de 37,4 heures en moyenne en France en 2020, les écarts par rapport à cette moyenne ont pu être importants. Quelles sont les catégories de personnes les plus concernées ?

On mentionnera tout d'abord les femmes : elles ont été à la fois le plus concernées par le temps partiel (27,3% contre 7,5% chez les hommes), mais aussi par le travail le dimanche (20% contre 18% chez les hommes). Leur vie privée est légèrement moins exposée à des imprévus professionnels, mais en contrepartie elles disposent de moins d'autonomie dans l'organisation de leur temps de travail.

(v. la suite : l'intercalaire 2/2)

- \*) Pour cette raison, leur durée hebdomadaire du travail a été largement supérieure à la moyenne (54,3 heures contre 37,4 h)



CONCOURS contrôleur externe

ANNÉE 2023

INDIQUEZ VOTRE NUMÉRO DE CANDIDAT

N°

Note :

16,5

N.B : Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer la provenance de la copie.

ÉPREUVE

SES

de

NOMBRE D'INTERCALAIRES : 2

### Exercice 1

- a) La décentralisation, pour l'Etat, est le fait de déléguer une partie de ses compétences aux régions, départements et communes (p.ex. les établissements scolaires sont gérés au niveau des régions (pour les lycées), des départements (pour les collèges) et des communes (pour les écoles primaires)). La décentralisation est à distinguer de la déconcentration : en effet, les services déconcentrés n'ont pas d'autonomie propre et mènent la politique de l'Etat au niveau de la collectivité concernée (p.ex. les rectoyers au niveau des académies).

- b) La balance commerciale est la différence entre les exportations et les importations d'un pays. Lorsque les exportations sont inférieures aux importations, on parle du déficit commercial.

En 2022, la France a connu le déficit commercial.

- c) Un immigré est un étranger qui s'installe durablement sur le territoire français.

b) En comparant les micro-entrepreneurs en activité de complément à l'ensemble des créateurs d'entreprise en 2018, on constate tout d'abord qu'ils représentent 16% et occupent donc le 3<sup>e</sup> rang parmi les sept profils de créateurs d'entreprise (après les anciens salariés et les anciens travailleurs précaires). La majorité absolue d'entre eux sont salariés du secteur privé (89% contre 33% pour l'ensemble des créateurs d'entreprises), ils sont plus souvent agents de la fonction publique (12% contre 5%), intérimaires, en CDD ou encore intermittents (8% contre 4% pour l'ensemble des créateurs d'entreprises) et moins souvent au chômage (16% contre 24%).

Mais ce qui les différencie le plus par rapport aux autres catégories de créateurs d'entreprise, c'est le fait que 75% d'entre eux ont créé leur entreprise dans une branche différente de leur métier d'origine, alors que ce taux est de 45% pour l'ensemble des entrepreneurs. Seuls 10% d'entre eux ont une expérience significative (plus de 10 ans) dans le domaine d'activité de leur entreprise.

c) Entre 2014 et 2018, ce sont avant tout les étudiants et les jeunes diplômés qui ont vu leur part augmenter de 3 points environ. Ils ont été suivis par les micro-entrepreneurs en activité de complément (+2 points) et les créateurs éloignés de l'emploi (+1 point). ainsi que les anciens travailleurs précaires (+1 point), alors que la part des anciens salariés a, au contraire, baissé, passant de 29% à 25% (-4 points).

On peut supposer que ces évolutions illustrent le fait que créer une entreprise est moins souvent motivé par une volonté d'autonomie (les casdes anciens salariés décidant de fonder leur propre entreprise) mais plutôt par une volonté d'entrer sur le marché du travail ou d'échapper au chômage et à la précarité. Le taux important des étudiants et des

d) Le malthusianisme est une doctrine, portant le nom de son auteur (Malthus), selon laquelle les ressources naturelles sont limitées et la population de la Terre croît sans cesse. De ce fait, les conflits pour les ressources sont inévitables et toute tentative de limiter la croissance de la population est bénéfique. De ce point de vue, les guerres et les famines sont inévitables et nécessaires pour réduire la population. Cette vision pessimiste ne prend donc pas en compte ni l'existence des ressources renouvelables, ni l'impact du progrès technique sur l'utilisation des ressources existantes. Enfin, elle postule la croissance de la population illimitée, sans prendre en compte le phénomène de transition démographique.

### Exercice 2

a) 3% des anciens salariés, qui ont créé une entreprise au premier semestre 2018 dans le secteur marchand non agricole et ont démarré leur activité en novembre 2018, sont indépendants ou à leurs comptes.

Exercice 4. Un prix peut-il être juste?

Se poser la question de savoir si un prix peut être juste revient à se demander si les mécanismes de marché n'entrent pas en conflit avec notre idée de justice, voire, si cette idée de justice ne peut pas être introduite pour réguler les rapports de marché.

Autrement dit, le marché, est-il suffisant pour créer un système de rapports équilibrés entre les différents agents économiques, ou bien, l'intervention de l'Etat est nécessaire pour pallier ces imperfections?

Après avoir présenté la théorie classique de main invisible d'Adam Smith dans son application au phénomène d'établissement d'un prix d'un bien ou d'un service, nous aborderons dans la deuxième partie le sujet des défaillances du marché.

À la question de savoir si un prix peut être juste, Adam Smith répondrait sans hésitation par l'affirmative : en effet, selon cet économiste anglais, la loi de l'offre et de la demande permet d'établir le prix d'équilibre, c'est à dire le prix que les acheteurs sont prêts à payer et les vendeurs prêts à accepter pour multiplier leurs profits. Ce prix s'établit naturellement en vertu du principe de la main invisible : le marché est auto-régulateur et chaque individu poursuivant son propre intérêt, le résultat de toutes ces actions individuelles est le bien général.

De ce point de vue, toute intervention de l'Etat sur le marché est néfaste. Par exemple, en établissant un plafond sur un prix (comme le fait actuellement l'Etat français dans le cadre de la lutte contre la crise énergétique, en établissant le bouclier tarifaire sur les prix d'électricité), l'Etat déplace les courbes de l'offre et

de la demande ce qui crée des pénuries du bien en question. Le prix plus bas n'est donc pas forcément plus juste à partir du moment où il ne permet plus aux consommateurs de se procurer les biens dont ils ont besoin.

Le modèle du marché d'Adam Smith est toutefois un modèle idéal qui possède notamment la concurrence parfaite entre les vendeurs. Dans les faits cependant, un vendeur d'un bien peut être unique (situation de monopole), ou le nombre de vendeurs peut être limité (oligopole). Chaque vendeur cherchant à maximiser son profit, il sera amené à augmenter les prix dans la situation de monopole ou bien à abuser de sa position dominante sur le marché face à ses concurrents (p.ex. en pratiquant les ventes liées ou les prix prédateurs). Rien d'étonnant dès lors que l'Etat cherche à pallier ces défaillances de marché, en créant des institutions dont le but est lutter contre les abus de position dominante et de réguler les monopoles.

des analyses plus récentes - (celles d'Akerlof, p.ex) ont mis en avant un autre type de défaillance du marché : les asymétries d'information. En effet, l'acheteur et le vendeur ne disposent pas des mêmes informations sur les caractéristiques du bien en vente. D'où l'apparition des phénomènes de sélection adverse et d'aléa moral. G. Akerlof illustre le premier de ces phénomènes, en s'appuyant sur l'exemple du marché des voitures d'occasion. Ne sachant pas si la voiture en question <sup>est</sup> de bonne qualité, l'acheteur va inciter le vendeur à la vendre moins cher, ce qui provoquera le retrait des vendeurs de meilleures voitures du marché et abaissera la qualité du bien vendu.

D'autre part, dans le cas de certains biens (<sup>dit</sup> biens collectifs, qui sont non-exclusibles) ce seront les acheteurs qui auront la tendance à bénéficier du bien sans en assumer le prix (phénomène de parages clandestin). Le prix devra donc être supporté par les acheteurs "honnêtes".

Enfin, le prix d'un bien n'inclut pas, le plus souvent, les externalités négatives qui peuvent être associées à ce bien (la pollution, les émissions des gaz à effet de serre, p. ex.). Le producteur n'en supporte donc pas le coût, qui est d'ailleurs très difficile à quantifier.

L'existence de ces nombreuses défaillances du marché contribue donc au fait qu'un prix établi par et sur le marché n'est pas juste parce. L'intervention de l'État se montre donc souvent nécessaire pour réguler les marchés, internaliser les externalités négatives (en recourant aux taxes pigouviannes, p. ex.), combattre les pratiques abusives des monopoles et des oligopoles, informer le consommateur sur la qualité des biens achetés (certification des produits alimentaires, p. ex.) et lutter contre le phénomène de parages clandestins, afin de rendre les prix plus justes.

(V. preso pour l'exercice 3)

### Exercice 3

#### c) (suite)

Corr En ce qui concerne les différences entre les catégories socioprofessionnelles, on constate la durée du travail supérieure chez les salariés, notamment, dans les secteurs d'agriculture, d'hébergement, de santé, d'enseignement et de spectacle. Les agriculteurs ont la durée du travail particulièrement élevée (54,3h contre 37,4h en moyenne).

De façon intéressante, si les cadres sont souvent amenés à modifier leurs horaires de travail (71% contre ~40% pour les employés ou les ouvriers, p. ex.), ils disposent d'une grande autonomie dans l'organisation de leur temps de travail que les autres catégories socio-professionnelles. On pourrait donc les opposer aux agriculteurs, ouvriers ou employés. Les contraintes liées au temps de travail ne trouvent pas de contrepartie dans une plus grande autonomie: il s'agit plutôt du temps de travail subi que véritablement choisi.

d) "Le travail atypique : par nécessité ou par choix ?"